

République française

Département de l'Aude

COMMUNE D'ANTUGNAC

Séance du 11 juin 2021

Membres en exercice : 11	Date de la convocation: 02/06/2021 <i>L'an deux mille vingt-et-un et le onze juin l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Philippe COMTE</i>
Présents : 10	Présents : Patrice BOUSQUET, Philippe COMTE, Florence FROU, Béatrice GAMBUS, Bénédicte POLET, Didier SACCO, Christophe SALVAT, Ferdinand HUGEL, Aurore HUGEL, Carole VERGÉ
Votants: 10	
Pour: 10	Représentés:
Contre: 0	Excusés: Vera BLAGÉVA
Abstentions: 0	Absents:
	Secrétaire de séance: Carole VERGÉ

Objet: Convention pour vente d'eau potable par RESEAU11 pour alimenter le réservoir de Croux - DE_2021_32

M. le Maire expose au Conseil Municipal la nécessité de signer une convention avec le SYNDICAT MIXTE RESAU SOLIDARITÉ EAU 11 afin que ce dernier vende à la commune l'eau potable pour alimenter les hameaux de Croux, La Bordette et l'Aragnou. Cette convention fixe les conditions techniques, administratives et financières de la vente d'eau potable en gros par RESEAU11 à la commune d'ANTUGNAC.

Après lecture de la convention, le Conseil municipal est invité à se prononcer pour donner ou non l'autorisation au Maire de la signer.

Le Conseil Municipal,
Où cet exposé et après en avoir délibéré,

- Approuve la convention avec SYNDICAT MIXTE RESAU SOLIDARITÉ EAU 11 relative à la vente d'eau potable en gros à la commune d'Antugnac.
- Autorise M. le Maire à signer la convention qui sera jointe à la présente délibération.

Fait et délibéré en séance le jour, mois et an ci-dessus et ont, les membres présents, signé au registre.

La convocation du C.M. et le compte-rendu de la présente délibération ont été affichés conformément aux Articles L.2221-7 et L.2121-7 du C.G.C.T.

Le Maire,
Philippe COMTE

Signé

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le ___ / ___ / 20___
et publié ou notifié
le ___ / ___ / 20___